

Décision n° 2017-12-456 du 5 janvier 2018 modificative de la décision n° 2017-10-340 du 18 octobre 2017 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail pour le pôle « Sciences pour l'expertise »

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L1313-1, L1313-5, L5145-1, L5145-2, R1313-15, R 1313-17 et R1313-23 ;

Vu le décret du 24 mai 2016 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, M. Roger Genet ;

Vu la délibération n° 2010-1.4 du 29 septembre 2010 du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relative à la délégation de certaines compétences du conseil d'administration au directeur général, modifiée par la délibération n° 2015-4.07 du 26 novembre 2015, par la délibération n° 2016-1.13 du 8 mars 2016 et par la délibération n° 2017-1.05 du 7 mars 2017 ;

Vu la délibération n° 2017-2.02 du 27 juin 2017 du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail approuvant le projet de décision de l'organisation générale de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la décision n° 2017-07-229 du 6 juillet 2017 du directeur général portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Vu la décision n° 2017-10-340 du 18 octobre 2017 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail pour le pôle « Sciences pour l'expertise »

Décide :

Article 1. – La décision n° 2017-10-340 du 18 octobre 2017 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail pour le pôle « Sciences pour l'expertise » paragraphe II - « Direction du financement de la recherche et de la veille scientifique » est modifiée comme suit :

Article 2. – L'article 2-1 est rédigé comme suit : « Délégation est donnée à Mme Sophie Guitton, chef de l'unité veille, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans la limite des attributions de la direction du financement de la recherche et de la veille scientifique, la nomination des auteurs du Bulletin de Veille Scientifique, les constats de service fait, les ordres de mission des agents de la direction du financement de la recherche et de la veille scientifique, les convocations relevant de la direction du financement de la recherche et de la veille scientifique, les commandes d'ouvrages et de produits normatifs et les décisions de réapprovisionnement des comptes INIST et BIU Santé dans la limite de 5 000 euros HT. »

Article 3. – L'article 2-2 est supprimé.

Article 4. – Les autres dispositions de la décision n° 2017-10-340 du 18 octobre 2017 restent inchangées.

1



Article 5.- La présente décision sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 5 janvier 2018

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Dr. Roger GENET